



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1371

Attribution d'une subvention de fonctionnement à 4 associations du secteur des cultures urbaines pour un montant global de 20 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel -  
Approbation d'une convention

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1371 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A 4 ASSOCIATIONS DU SECTEUR DES CULTURES URBAINES POUR UN MONTANT GLOBAL DE 20 000 EUROS SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le territoire lyonnais compte de nombreuses équipes artistiques qui travaillent dans le domaine culturel. Je vous propose de soutenir 4 associations dans le secteur des « cultures urbaines » qui sont soutenues dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturelle, au titre de l'exercice 2015.

**ASSOCIATION LA TRIBUT DU VERBE**

L'Association *La Tribut du Verbe*, créée en 2006, a pour objet la pratique et la promotion de la poésie écrite, de la poésie orale et du slam à travers diverses activités. Le slam est une poésie dynamique, directe, rythmée, rimée, chantante et percutante.

La Tribut du Verbe est composée d'un trio de poètes slam : Cocteau Mot Lotov, Kaféclem, Mix ô ma Prose.

En 2015, outre ses activités habituelles, *La Tribut du Verbe* a notamment participé à l'organisation du festival « Nuit du slam » qui s'est déroulée le 14 mars 2015 au Périscope. Il s'agissait de la 8<sup>e</sup> édition du festival de slam national itinérant qui a vu le jour en 2008, en Rhône Alpes, et qui tourne autour de l'opération « Dis-moi dix mots », dans le cadre de la semaine de la langue française et de la francophonie. Il s'agit d'un partenariat original entre la DGLFLF, les DRAC des régions et les collectifs de slameurs. Les collectifs organisent chacun dans leur région un festival « Nuit du Slam » et ils se déplacent aussi sur chaque autre « Nuit du Slam » pour produire un spectacle slam autour des 10 mots créés pour l'occasion. Pour chaque édition, un collectif assure la coordination nationale du festival. En 2015, c'était *La Tribut du Verbe* de Lyon.

Clôturant le 17<sup>e</sup> printemps des poètes et lançant la 20<sup>e</sup> semaine de la langue française et de la francophonie en Rhône-Alpes, l'événement « Nuit du Slam », c'était le slam dans toutes ses dimensions de spectacle vivant : la scène ouverte et le tournoi, les deux piliers du mouvement slam, mais aussi la création, les performances et les concerts.

C'est pour toutes ces activités que je vous propose d'allouer une subvention de 1 000 € à *La Tribut du Verbe*.

**Subvention proposée : 1 000 €.**

## ASSOCIATION WALPURGIS

Créée en 2010, l'Association Walpurgis porte *Le cri de l'encre*, projet lyonnais qui propose différentes actions culturelles et artistiques autour des livres micro-édités, aussi appelés fanzines.

L'Association Walpurgis a pour objectif de participer à une meilleure structuration des artistes issus de la culture dite « alternative », de permettre une meilleure connaissance et diffusion de cette culture et de la faire partager au plus grand nombre.

Depuis 2013, l'Association est devenue nomade. Walpurgis souhaite, à travers une activité itinérante, décloisonner la pratique de la micro édition et présenter les publications qu'elle défend dans des endroits qui ne sont pas habitués à les recevoir un peu partout en France et en Europe (salons, biennales, festivals, bibliothèques). L'objectif est de valoriser le fanzine et ses acteurs, que ce soit dans le milieu de l'art contemporain, de la bande dessinée ou du livre dit "classique".

Des expositions sont organisées régulièrement, dans différents lieux, ou avec le fanzinobus, ancien bibliobus, bus contenant plus de 1 000 fanzines. Des ateliers pédagogiques accompagnent ces présentations.

Durant l'année 2015, Walpurgis développe 3 types d'actions :

- la poursuite de ses actions culturelles itinérantes autour du fanzinat et de la micro édition ;
- l'organisation de rencontres nationales des lieux d'expérimentations des arts plastiques qui ont eu lieu aux Subsistances les 4, 5 et 6 juin 2015 ;
- l'organisation d'un salon de la micro-édition « *Expedition* », événement qui rassemble fanzines, livres, micro-édités, expositions, ateliers liés à la petite édition alternative, concerts, spectacles et tables rondes. Cet événement fait suite au Grand Salon de la micro édition qui s'est déroulé de 2009 à 2013.

Le projet central de l'événement est une librairie éphémère spécialement construite pour l'occasion. Cette librairie rassemble fanzines, livres micro-édités, affiches et autres objets envoyés par des créateurs venus de l'Europe entière. Une soirée de lancement a eu lieu le 15 juillet 2015 au Transbordeur.

Deux expositions ainsi que le fanzinobus du *Cri de l'Encre* ont été montrés les 5 et 6 septembre 2015 à la MJC Confluence. Des ateliers, des rencontres, performances et repas ont été organisés au fil de l'événement. Chacune de ces propositions est gratuite, ouverte à tous. Un concert a été donné le samedi soir 5 septembre au Périscope.

Le week-end des 12 et 13 septembre 2015 s'est déroulé au marché gare. La librairie éphémère s'y est installée à côté d'expositions de peintures ainsi que de collages géants sur la façade extérieure du marché gare et dans sa cour, exceptionnellement ouverte pour l'occasion. Des performances de street art se sont tenues sur les palissades dans la cour.

Pour information, une subvention de 1 500 € lui a été allouée en 2014.

**Subvention proposée : 7 500 €.**

### **NINKASI MUSIQUES**

Connu pour son activité culturelle et sa sélection pointue d'artistes locaux ou émergents et très impliqué dans la mouvance hip hop depuis des années grâce à l'organisation de concours de danse, de tremplins et de concerts, le Ninkasi lance la 2<sup>e</sup> édition de NUW (Ninkasi Urban Week), festival urbain, afin de promouvoir l'art urbain sous toutes ses formes et le faire découvrir à un public large et varié.

Au programme pendant 7 jours : projections de films, danse debout, concours de danse « urbansteady groove », graffitis, beatbox, ateliers enfants et concerts. La plupart des événements sont en accès libre.

Pour cette 2<sup>e</sup> édition, le sport sera également à l'honneur avec un grand focus sur le basket ball. Il aura lieu du 29 février au 6 mars 2016. Afin de préparer bien en amont cette seconde édition qui sera encore étoffée, je vous propose d'allouer une subvention de 7 500 € au Ninkasi.

La convention formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

**Subvention proposée : 7 500 €.**

### **ASSOCIATION HIP HOP DE LYON**

L'Association Hip Hop de Lyon a été créée par GYOM, danseur professionnel, chorégraphe et professeur de danses urbaines, dans le but de promouvoir la culture des danses urbaines et d'encourager leur développement. Elle organise, depuis neuf ans, le festival « Arts of Dance » (A.O.D) dédié aux danses urbaines « debout », c'est-à-dire sans acrobaties au sol et qui regroupe plusieurs disciplines : le hip-hop new style, le popping, le krump, la house danse et le waacking. Il fait partie des cinq plus grands festivals de hip-hop d'Europe et le plus important de la région. En 2014, 1 000 danseurs ont participé à l'événement avec la présence de 5 juges, 20 groupes en liste pour le concours chorégraphique, 200 compétiteurs venus de toute l'Europe et 600 spectateurs.

La 9<sup>e</sup> édition du Festival se déroulera du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015 à la Halle Vivier Merle dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, en présence de cinq artistes invités internationaux et une programmation organisée autour d'un concours chorégraphique, une soirée hip-hop, des stages avec des danseurs et chorégraphes reconnus, une conférence et une grande battle par équipe.

Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 93 260 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et culturel ainsi que du point de vue du rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'Association Hip Hop, dont 1 000 euros

attribués par la direction des Evénements Animation. Ce projet est également soutenu pour un montant de 3 000 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse, faisant l'objet d'un autre rapport.

**Subvention proposée : 4 000 €.**

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention globale de 20 000 € est allouée aux associations ci-dessous et répartie comme suit :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
La Tribut du verbe (Lyon 1 <sup>er</sup> )	1 000 €
Walpurgis (Lyon 1 <sup>er</sup> )	7 500 €
Ninkasi Musiques (Lyon 7 <sup>e</sup> )	7 500 €
Hip Hop de Lyon (Lyon 3 <sup>e</sup> )	4 000 €
<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>20 000 €</b>

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Ninkasi Musiques est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant, soit 20 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN